

1. Justice et Droits de l'Homme

Tout citoyen, quel qu'il soit, a droit au respect de ses droits fondamentaux tels que définis dans la Constitution de notre pays et dans la Charte des Nations Unies. Il est de la responsabilité de nos Institutions de veiller au respect de ces droits, notamment pour les personnes les plus faibles de notre société. C'est pourquoi nous faisons de l'accessibilité et de l'indépendance de la Justice un credo, pour que le droit soit toujours dit au bénéfice des justiciables. Nous voulons que chaque Ivoirien, quel que soit son niveau de vie, ses origines culturelles ou géographiques, puisse saisir la Justice avec confiance pour rentrer dans ses droits.

Mesures clés :

- réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- adoption d'un nouveau statut de la magistrature et des lois organiques des juridictions supérieures ;
- construction de juridictions de Commerce à Abidjan Sud, Bouaké et San-Pédro ;
- promotion et vulgarisation des modes alternatifs de règlement de litiges ;
- réforme de la carte judiciaire par la création de nouvelles juridictions et de nouveaux établissements pénitentiaires ;
- mise en place d'un système d'information et de communication judiciaire accessible aux citoyens ;
- adoption d'un projet de loi pour l'amélioration de l'assistance judiciaire et juridique ;
- renforcement des capacités opérationnelles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI).

2. Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est un enjeu important pour notre pays. Elle contribue à une meilleure gestion des ressources publiques et une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Elle rassure également le secteur privé, les partenaires et les investisseurs internationaux désireux d'investir dans notre pays. Nous y portons un intérêt particulier. C'est pourquoi nous avons mis en place la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance au cours de mon premier mandat. Nous allons au cours des cinq années à venir, continuer à renforcer les champs de compétences, les attributions et les moyens de cette institution afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. Nous allons également continuer à réduire

le train de vie de l'Etat, afin d'allouer plus de ressources aux investissements structurants de notre économie. Nous allons enfin terminer notre réforme sur l'attribution de titres fonciers dans les zones urbaines et rurales.

Mesures clés :

- renforcement des capacités de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance en vue de lutter avec plus d'efficacité contre la corruption ;
- renforcement du rôle et des moyens de l'Inspection Générale d'Etat et amélioration du suivi de ses recommandations ;
- mise en place effective de la Cour des comptes ;
- simplification des procédures administratives afin de réduire les risques de mauvaise gouvernance et de corruption et d'accélérer la délivrance des documents administratifs ;
- mise en place du Fichier Unique de la Population ;
- accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat des affaires en collaboration avec nos partenaires au développement (Doing Business, Millenium Challenge Corporation, Open Gouvernement Partnership) ;
- accélération de la réforme des codes fonciers urbain et rural ;
- modernisation en profondeur du cadastre afin d'en améliorer la transparence et la gouvernance ;
- création des bureaux de crédit et de la centrale des risques afin d'améliorer la qualité du crédit bancaire ;
- Actions de moralisation du système judiciaire, de lutte contre le racket et de contrôle interne de la gestion des affaires de l'Etat ;
- amélioration des infrastructures des tribunaux civils et de commerce ;
- mise en place d'une cour d'appel du tribunal du commerce ;
- amélioration de la gouvernance des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière de l'Etat par une meilleure sélection des dirigeants, un accroissement du contrôle de leur gestion et des sanctions des gestionnaires ayant failli à leurs obligations.

3. Modernisation de l'administration publique et poursuite de la décentralisation

L'administration est par essence au service des citoyens et des opérateurs économiques. Elle assure la réalisation du service public. C'est pourquoi, nous faisons de la qualité de notre administration publique, un pilier important de notre ambition de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. L'efficacité, la rigueur morale et technique, la rapidité de l'intervention de l'administration seront nos priorités permanentes. Pour ce faire, nous utiliserons notamment les technologies de l'information afin d'accélérer l'efficacité, la transparence, la gouvernance et la décentralisation de notre service public.

Mesures clés :

- mise en place du Système de gestion des projets, des statistiques et de la programmation des effectifs de la Fonction Publique ;
- déploiement du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) et de Gestion Electronique des Archives et des Documents (GEAD) ;
- promotion de l'E-gouvernance dans l'organisation de l'administration publique des services aux citoyens et dans les rapports avec le secteur privé et les usagers ;
- restructuration de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) pour tenir compte des nouveaux besoins de l'administration publique et des collectivités territoriales ;
- amélioration de la sélection aux concours d'entrée dans l'administration publique ;
- mise en place d'un cadre de formation continue pour l'accès à certaines fonctions suite à des concours internes ;
- simplification des procédures administratives en utilisant les technologies de l'information ;
- construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences des Préfectures et des Sous-Préfectures ;
- construction et équipement des sièges des 31 Conseils Régionaux ;
- création de l'Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales (INRCCT), du Comité National des Finances Locales (CNFL) et la réforme de la Fonction Publique Territoriale (FPT).

4. Défense et sécurité

La crise post-électorale a entraîné une dégradation de notre sécurité intérieure et a divisé notre Armée. Au cours de ces quatre dernières années, nous avons donc travaillé à restaurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire et avons commencé à restructurer notre Police et notre Armée. Nous avons constaté également l'augmentation de nouvelles formes de criminalité que nous nous sommes attelés à combattre. Nous allons finir de bâtir une armée républicaine au service de la cohésion nationale, capable de défendre efficacement l'intégrité du territoire national et de participer à des forces de paix internationales et une police qui protégera les personnes, les biens et les activités économiques de notre pays. Il ne saurait y avoir de croissance sans la paix et la sécurité.

Mesures clés :

- mise en oeuvre d'une loi de programmation militaire afin de rationaliser notre effectif militaire, de mieux équiper notre armée et de continuer à former nos hommes de troupe ;
- renforcement des capacités techniques de la police et de la gendarmerie, en augmentant la présence des forces de sécurité tant en zone urbaine qu'en zone rurale et en améliorant les moyens techniques mis à la disposition de nos forces de l'ordre ;
- renforcement du dispositif de lutte contre l'insécurité numérique en dotant notre police des compétences et des infrastructures nécessaires à la lutte contre cette nouvelle forme de criminalité ;
- lutte contre le terrorisme en renforçant nos contrôles aux frontières et notre coopération avec les états de la sous-région.
- Renforcer la gouvernance au sein de nos forces de police et de sécurité.